

→ Sub mly

NEAH

DC

R

PRÉFECTURE
DE LA
MOSELLE

METZ, le

Référence à rappeler

Direction de la Réglementation

1er Bureau

57034 METZ CEDEX



ARRÊTÉ

en date du 29 DEC. 1981

portant sur le transfert d'un dépôt de détonateur



LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA MOSELLE
Commandeur de la Légion d'Honneur,

VII la demande présentée le 14 décembre 1981 par la Société France-Explosifs dont le siège est situé TOUR GAMMA D 197, rue de Bercy à PARIS, en vue d'obtenir le transfert au nom de sa nouvelle dénomination de raison sociale - NITRO-BICKFORD- de l'autorisation d'exploiter un dépôt de détonateurs de 1ère catégorie situé sur le territoire de SAINTE-BARBE ;

VII l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1979 autorisant la Société France-Explosifs à établir et exploiter le même dépôt ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1979 est remplacé par :

La Société NITRO-BICKFORD TOUR GAMMA D 197, rue de Bercy à PARIS le reste sans changement.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- MM. le Sous-Préfet de METZ-CAMPAGNE ;
- le Maire de la Commune de SAINTE-BARBE ;
- le Directeur Interdépartemental de l'Industrie à METZ ;
- le Général Commandant la VIème Région Militaire à METZ ;
- le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Moselle à METZ ;
- le Directeur des Services Fiscaux à METZ ;
- la Société permissionnaire.

Le Maire de SAINTE-BARBE et le Directeur Interdépartemental de l'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en surveiller l'exécution.

Pour ampliation METZ, le 29 DEC. 1981

Chef de Bureau délégué

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général

Claude CARRETTA

Jacques COURQUIN

